



COMMUNIQUE DE PRESSE

Acier et Aluminium : Cessez de faire des vins et spiritueux français les victimes collatérales des contentieux avec les États Unis

Paris, le 12 mars 2025 – La FEVS est consternée par l'annonce faite ce matin par l'UE consistant à imposer des droits de douane sur les spiritueux et les vins américains importés dans l'UE, en réponse aux droits de douane américains sur l'acier et l'aluminium. Elle exhorte l'Union européenne et les Etats membres à sortir les vins et spiritueux de ces listes.

L'annonce de la Commission européenne intervient à un moment où le secteur français des vins et spiritueux est extrêmement fragilisé, pour des raisons tant économiques que géopolitiques.

S'ils sont mis en œuvre le 1er avril prochain, ces droits de douane auront un impact extrêmement dommageable sur l'ensemble des entreprises de la filière des vins et spiritueux, des deux côtés de l'Atlantique.

« Si nous comprenons que la Commission doit réagir face aux mesures américaines, nous considérons que les mesures qu'elle propose n'auront non seulement pas l'effet dissuasif escompté mais, en provoquant une réaction américaine, elles viendront mettre à genoux la filière des vins et spiritueux européens » a déclaré Gabriel Picard, Président de la FEVS. « Depuis plusieurs mois, nous avons proposé à la Commission européenne d'adopter une démarche positive à l'égard des Etats-Unis, fondée sur la réciprocité, qui permette de sauvegarder le commerce bilatéral des vins et spiritueux. En intégrant les vins et spiritueux américains dans ses mesures de rétorsion, on finit par se demander si la Commission Européenne souhaite la mort de notre filière, qu'elle a constamment abandonnée depuis 2013 » ⁽¹⁾.

La FEVS demande aux autorités françaises de se mobiliser en urgence pour obtenir de la Commission qu'elle ajuste les listes des produits visés par les contre-mesures sur l'acier et l'aluminium, en en retirant les vins et spiritueux américains.

Elle exhorte l'Union européenne et les Etats-Unis à s'engager fortement et privilégier le dialogue bilatéral comme voie de résolution des différends actuels, confortant ainsi une relation commerciale essentielle pour le développement de nos deux économies.

(1) En 2013, les vins européens sont pris en otage dans le contentieux sur les panneaux solaires. En 2019, les vins et certains spiritueux sont pris en otage dans le contentieux Airbus. En 2024, Cognac et Armagnac sont pris en otage dans le contentieux sur les véhicules électriques.

À propos de la FEVS : La Fédération des Exportateurs de Vins et Spiritueux (FEVS) réunit environ 600 entreprises exportatrices de vins et spiritueux de France, représentant ensemble 85% des exportations françaises de vins et spiritueux (15,6 milliards € en 2024).

CONTACT :

Fédération des Exportateurs de Vins & Spiritueux de France : 10 rue Pergolèse 75116 Paris // +33 1 45 22 75 73 // www.fevs.com // @FEVS_France